

# **Déclaration de Port-au-Prince sur le Patrimoine, le tourisme culturel et le développement durable**

## ***Suite au colloque international Port-au-Prince, Hôtel Karibe, 10-12 novembre 2011***

Les 250 participants de 8 pays au colloque international « Patrimoine, tourisme culturel et développement durable en Haïti : Enjeux et perspectives d'avenir » qui s'est tenu à Port-au-Prince, Haïti, du 10 au 12 novembre 2011, sous la présidence d'honneur de la Très honorable Michaëlle Jean, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti,

Remercient le Président de la République pour ses mots d'encouragement, et les autres autorités d'Haïti, notamment les ministères de la Culture et de la Communication, du Tourisme, du Commerce et de l'Industrie, pour leur hospitalité et pour avoir soutenu ce colloque sur le patrimoine, le tourisme culturel et le développement durable en Haïti, d'une grande importance pour l'avenir du pays ;

Remercient vivement l'Université d'État d'Haïti et l'Université Laval du Québec pour avoir initié l'organisation du colloque. Ils y ont associé des partenaires comme l'Association Touristique d'Haïti et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti, et ont réuni les acteurs de la culture, de la conservation du patrimoine, du tourisme et du développement pour réfléchir et agir sur les conditions d'un développement culturel d'Haïti fondé sur la valorisation touristique du patrimoine culturel et de la culture au sens le plus large ;

Remercient les présentateurs, animateurs et les présidents de séances au colloque pour leurs présentations riches, leurs idées, les propositions ainsi que pour les débats stimulants qu'ils ont générés;

Se félicitent de la réussite de ce colloque qui ouvre des voies nouvelles pour un développement fondé sur les richesses culturelles d'Haïti et qui les préserve comme des ressources durables;

Considèrent qu'Haïti recèle un patrimoine au sens le plus large—traditionnel et moderne, matériel et immatériel, monumental et vivant—qui représente un formidable potentiel de développement, créateur d'emplois et de revenus;

Portent à l'attention des autorités haïtiennes, des organisations intergouvernementales et des agences des Nations Unies, y compris la Banque Interaméricaine du Développement (BID) en premier lieu, des institutions et organisations de coopération pour le développement d'Haïti, les propositions suivantes, résultant des travaux du colloque, et qui sont en harmonie avec les programmes de développement nationaux et des Nations Unies (UNDAF) :

1) Entreprendre une vaste opération de valorisation du patrimoine d'Haïti, en vue d'un développement touristique équitable et durable, en commençant par un soutien à l'inventorisation

du patrimoine matériel, immatériel et naturel dans toutes les régions d'Haïti;

2) Développer un programme de tourisme préparé dans un cadre interministériel et intersectoriel qui réunit le secteur public, le secteur privé et les secteur associatif, et qui confère un degré de priorité égal à la préservation des richesses patrimoniales culturelles et naturelles, à la créativité artistique et artisanale, à la transmission de la mémoire d'une part, et au développement de ces richesses et ressources culturelles--matérielles et immatérielles, monumentales et vivantes—par leur valorisation touristique d'autre part;

3) Soutenir les efforts des institutions de protection du patrimoine et de l'ISPAN en particulier, dans l'élaboration d'un plan de gestion du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers dans le cadre de l'inventaire rétrospectif du patrimoine mondial, pour une bonne mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial et pour préserver le patrimoine culturel d'Haïti dans une perspective de transmission de la mémoire historique du pays aux jeunes haïtiens en particulier et de développement d'un tourisme culturel de qualité, compétitif et à haut potentiel de revenu pour la population et les opérateurs;

4) Renforcer ou créer des cadres institutionnels (comité interministériel du programme culture, tourisme et développement) et juridiques (législation de protection, d'inscription et d'appui à la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel, plan de gestion culturelle et touristique des grands sites culturels et naturels) préalables à un programme de protection efficace;

5) Soutenir techniquement et financièrement les organisations non gouvernementales, les fondations, les associations travaillant dans le développement du tourisme durable afin d'informer, de sensibiliser, de motiver, de former, de structurer et de responsabiliser les populations qui vivent dans les régions patrimoniales;

6) Renforcer les filières de formation, en priorité vers les jeunes, les femmes et les sans-emplois, aux disciplines concernées (culture, tourisme, développement territorial, industries culturelles), y compris universitaires, et d'amélioration des capacités des professionnels déjà en fonction;

7) Stimuler les dispositifs existants et l'aide à la création de petites entreprises de services touristiques et culturels (programmes de subventions, micro-entreprises), y compris les guides touristiques sur papier et en ligne, les restaurants, logements chez l'habitant, les artisans, et l'aide à l'amélioration du design et de la commercialisation des produits d'artisanat et d'industries culturelles (musiques, livres, festivals);

8) Inciter les acteurs du tourisme culturel à renforcer leur coopération :

- pour associer les actions de protection du patrimoine, de soutien à la culture vivante, aux festivals et aux industries culturelles, à leur valorisation touristique et économique;
- pour créer des produits de tourisme culturel attractifs et compétitifs, d'abord, sur le marché national, et ensuite sur le marché international (festivals, routes thématiques, expositions, musées, randonnées, etc.);

9) Encourager la diffusion et l'utilisation des études existantes et soutenir la recherche sur les questions d'économie de la culture et du patrimoine de la part des universités, et la mise à

disposition de ces études pour les acteurs du développement, nationaux et internationaux;

10) Ajouter au dispositif de soutien à la Reconstruction d'Haïti après le séisme de janvier 2010, un volet « Développement fondé sur la valorisation de la culture par le tourisme »;

11) Établir un partenariat entre les institutions patrimoniales et touristiques, et la presse (nationale et internationale) pour projeter une image positive du pays;

12) Réunir les institutions présentes au Colloque dans un Comité qui assurera le suivi et la mise en œuvre de ces Recommandations;

Les participants ont souhaité que les propositions soient complétées par un programme d'éducation et d'information de la population haïtienne sur la richesse de son patrimoine culturel pour renforcer son appropriation de ce patrimoine et favoriser aussi sa mobilisation et la mise en œuvre de manière autonome des activités du tourisme culturel proposé.

*Fait et adopté en séance de clôture du Colloque à Port-au-Prince le 12 novembre 2011.*